Assouplissements des sorties des personnes en situation de handicap **[1]**

Le 2 avril 2020, le Président de la République a annoncé que les conditions de sortie pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant sont désormais assouplies.
En savoir plus (Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/assouplissements-des-sorties-des-personnes-en-situation-de-handicap
[2] https://handicap.gouv.fr/actualites/article/assouplissements-des-sorties-des-personnes-en-situation-de-handicap